



Compiègne, lundi 17 juillet 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/04866**Modifiant l'avis n° FR/2023/03876**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Stationnement (réservation)**RIVIERE OISE CANALISEE - QUAIS DE PONT SAINTE
MAXENCE ET AUVERS SUR OISE****Une interdiction de stationner (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- **à partir du 01/07/2023 à 08:30 au 31/10/2023 à 18:30 - avec pour
périodicité : Vendredi**
 - o **Oise canalisée**
entre les pk 70,250 et pk 70,350 (quai public de Pont Ste Maxence) - Rive gauche
 - o **Oise canalisée**
entre les pk 21,625 et pk 21,700 - Rive droite

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de la réservation des quais de Pont Sainte Maxence et d'Auvers sur Oise par la société CroisiEurope pour la péniche hôtel "La Raymonde" tous les vendredis jusqu'au 27 octobre 2023 inclus. Des balades fluviales et touristiques sont organisées durant la saison estivale 2023. Vous êtes priés de ne pas stationner sur ces quais aux dates indiquées et de respecter cette réservation.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

01/11/2023

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Hélène BUMBACA